

SEUILS DE FAIBLE REVENU*

Type de ménage	Seuils
Personne seule	2.500 €
Ménage sans enfant	3.750 €
Ménage avec 1 enfant	4.500 €
Ménage avec 2 enfants	5.250 €
Ménage avec 3 enfants	6.000 €
Ménage avec 4 enfants	6.750 €
Ménage avec 5 enfants	7.500 €
Ménage avec 6 enfants	8.250 €
Supplément / enfant après le 6 ^e	+ 750 €

LOYERS DE RÉFÉRENCE*

Type de ménage	Loyers de référence
Personne seule	846 €
Ménage sans enfant	927 €
Ménage avec 1 enfant	1.089 €
Ménage avec 2 enfants	1.249 €
Ménage avec 3 enfants	1.463 €
Ménage avec 4 enfants	1.816 €
Ménage avec 5 enfants	2.034 €
Ménage avec 6 enfants	2.170 €
Supplément / enfant après le 6 ^e	+ 125 €

PLAFONDS DE LA SUBVENTION DE LOYER*

Type de ménage	Plafonds mensuels
Personne seule	124 €
Ménage sans enfant	124 €
Ménage avec 1 enfant	149 €
Ménage avec 2 enfants	174 €
Ménage avec 3 enfants	199 €
Ménage avec 4 enfants	224 €
Ménage avec 5 enfants	248 €
Ménage avec 6 enfants et plus	273 €

* chiffres indicatifs au 1^{er} janvier 2018

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-NOUS :
E-mail guichet@ml.etat.lu
Site Web www.logement.lu

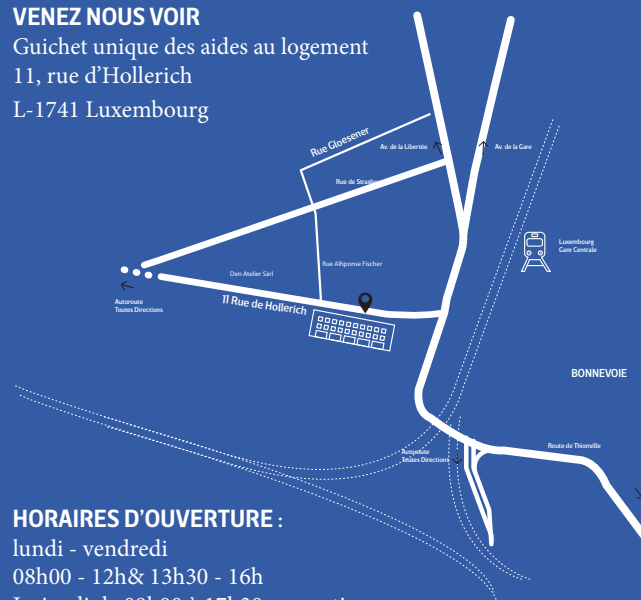


HOTLINE
8002 10 10
lu - ve / 8h - 16h

VOUS SOUHAITEZ NOUS RENCONTRER ?

VENEZ NOUS VOIR

Guichet unique des aides au logement
11, rue d'Hollerich
L-1741 Luxembourg



HORAIRES D'OUVERTURE :

lundi - vendredi
08h00 - 12h & 13h30 - 16h
Le jeudi de 08h00 à 17h30 en continu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Guichet unique des aides au logement

01/2018

ALLÉGEZ VOTRE LOYER



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



COMMENT ALLÉGER VOTRE LOYER ?

Depuis janvier 2018, l'aide au logement est devenue encore plus accessible !

Le ministère du Logement soutient les ménages locataires disposant d'un revenu faible par une subvention de loyer.

En fonction de votre revenu et de la composition de votre ménage, vous pourrez bénéficier d'une aide mensuelle entre 124 € et 273 €.

Quelles sont les conditions du logement loué ou à louer ?

- Il doit se situer au Grand-Duché de Luxembourg et ne pas être mis en location par un organisme public (p.ex. Fonds du logement, SNHBM, commune) ;
- Il doit servir à des fins d'habitation principale et permanente au bénéficiaire de l'aide ;
- Il doit répondre aux normes de sécurité et de salubrité en vigueur au Grand-Duché.

POUVEZ-VOUS OBTENIR UNE SUBVENTION DE LOYER ?



Pour que votre ménage bénéficie de cette aide, vous devez remplir tous les critères suivants :

- Ne pas être propriétaire, copropriétaire, usufruitier, emphytéote ou titulaire d'un droit de superficie d'un autre logement, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger ;
- Avoir un revenu ne dépassant pas le seuil de faible revenu ;
- Avoir un loyer mensuel à payer supérieur à 25 % de votre revenu ;
- Disposer de 3 mois de revenu au moment de la décision d'accord de l'aide mensuelle.



À COMBIEN MA SUBVENTION S'ÉLÈVERA -T-ELLE ?

Le calcul du montant de la subvention de loyer s'effectue sur base d'un loyer de référence, à savoir un loyer moyen national fixé sur base du besoin théorique par type de ménage.



Pour avoir une idée des aides accordées en fonction du revenu et de la composition de votre ménage, jetez un coup d'œil à nos tableaux de référence au verso de ce dépliant.

COMMENT OBTENIR UNE SUBVENTION DE LOYER ?

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une copie du contrat de bail ;
- Un certificat de résidence récent ;
- Une copie de l'autorisation de séjour (si vous êtes de nationalité étrangère) ;
- Un certificat d'affiliation établi par le CCSS ;
- Une copie du certificat de salaire de l'année précédente, respectivement les 3 dernières fiches de salaire en cas de changement d'employeur ;
- Un document attestant les éventuels autres revenus du ménage ;
- Les quittances de loyer des 3 derniers mois (si vous habitez déjà dans le logement).



Comment déposer votre dossier ?

- Soit remplissez le formulaire en ligne sur le site du ministère du Logement : www.logement.lu
- Soit apportez toutes les pièces justificatives et venez le remplir avec nous à notre guichet unique
- Appelez notre hotline pour plus d'informations :



HOTLINE
8002 10 10
lu - ve / 8h - 16h



Note importante En cas de divergences entre les textes légaux publiés au Journal officiel / Mémorial et le présent dépliant, les textes légaux font foi.